

## L'INQUISITION AU TEMPS DE LA CONTRE-REFORME: LE TRIBUNAL DU SAINT-OFFICE DE SEVILLE (1560-1700)

- Autor: **Michel Bøeglin**  
- Director: **Raphaël Carrasco**  
- Centro de Lectura: **Université Paul Valéry – Montpellier (France)**  
- Tribunal: **Ricardo García Cárcel, Annie Molinié, Marie-Catherine Barbazza**  
- Fecha de lectura: **15 diciembre 2001**  
- Calificación: **Cum laude por unanimidad**  
- Idioma: **francés**  
- Palabras claves: **España, Sevilla, Andalucía, siglos 16 17; inquisición, tribunal diocesano, Reforma católica, herejía, religiosidad, moral.**

Michel BOEGLIN  
*Université Paul Valéry, Montpellier (France)*  
[michel.boeglin@univ-montp3.fr](mailto:michel.boeglin@univ-montp3.fr)

Au lendemain de la Réforme, l'émergence de confessions nationales conduisirent à définir de nouveaux principes d'encadrement de la population afin de raffermir les critères d'appartenance à l'Église et à l'État. Dans ce cadre, le tribunal du Saint-Office, apparu pour la première fois en 1478 à Séville, s'avéra être un redoutable instrument de contrôle social et idéologique, d'une nature à la fois religieuse et politique. Il convenait donc de mettre en valeur les lignes fortes de l'action inquisitoriale dans le cadre de la politique confessionnelle des monarques pour cerner au mieux l'étendue de son rôle dans le processus de «disciplinement» à l'œuvre au sein les sociétés européennes du XVI<sup>e</sup> siècle et du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'analyse des moyens mis en place par l'inquisiteur général et archevêque de Séville don Fernando de Valdés, dès 1561, révèle l'ampleur de l'emprise du Saint-Office sur la société sévillane. L'étendue du district, la forte densité de cet espace et la présence d'une population flottante particulièrement importante du fait du destin commercial de la capitale des Indes au XVI<sup>e</sup> siècle en fit l'un des points névralgiques dans la géographie de l'hérésie. Le quadrillage de l'espace par des fonctionnaires et des agents disséminés à travers le district tout comme la définition de règles rigoureuses de procédure eurent pour effet d'harmoniser l'action conduite par les diverses cours de la péninsule et de coordonner leurs moyens. L'analyse du profil sociologique des condamnés confirme le déploiement d'une activité inquisitoriale sur l'ensemble du territoire au lendemain du concile de Trente, sans épargner les campagnes. Elle révèle, en outre, que toutes les couches sociales furent touchées par cette action d'envergure, quoique le bas peuple payât un prix élevé, notamment lors de la répression des délits mineurs.

L'étude des peines et des délits confirme l'existence de deux catégories clairement définies de condamnés, les accusés d'hérésie majeure, qui se recrutent parmi les minorités présentes dans la péninsule et les *crístianos viejos*, poursuivis pour des délits éthiques ou moraux. Cette double nature de l'activité inquisitoriale au lendemain de Trente mettait en valeur la nouvelle orientation idéologique de la cour : elle allait s'affirmer, dès la fin du concile universel, comme l'auxiliaire de l'action pastorale des évêques dans le cadre de leur diocèse, tout en poursuivant les *herejías mayores*, sans relâche tout particulièrement durant le règne de Philippe II.

En effet, la cour du Saint-Office poursuit son action originelle de « marteau des hérétiques » à l'encontre des hérésies majeures (judaïsme, mahométisme,

protestantisme), destinée à garantir l'exclusivité de la foi catholique en Espagne. La répression menée contre les crypto-juifs depuis plus d'un siècle par l'Inquisition avait profondément affecté la cohésion des groupes marranes. Séville, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle, était devenue le lieu de refuge de communautés judéo-converses fuyant la répression inquisitoriale du Portugal. Or, si sous les règnes de Philippe II et Philippe III la question converse demeura secondaire, sous Philippe IV, à peine l'influence modératrice du comte et duc d'Olivares disparue en 1640, l'Inquisition sévillane se lança dans une lutte sans merci afin de traquer les dernières manifestations du judaïsme péninsulaire, à l'instar des autres cours espagnoles.

La répression des descendants de Maures, quant à elle, s'effectuait selon des modalités profondément différentes : la déportation de près de 5 000 morisques à Séville en novembre 1570 créèrent une situation explosive à terme, entretenue par l'attitude pour le moins ambiguë des autorités, qui tout en protestant d'appliquer les directives royales, s'évertuaient à surseoir aux mesures de contrôle imposées par le pouvoir royal. Une tentative de rébellion d'une partie des morisques sévillans en 1580 allait toutefois mettre fin à une décennie de conciliation avec les descendants de mahométans : la répression devint alors impitoyable jusqu'à leur expulsion définitive du royaume en 1609. L'analyse sociologique des réseaux condamnés confirme l'érosion des solidarités du groupe, quasiment imperméable à l'influence des berbérismes et en repli sur la cellule familiale, alors que les sources du savoir religieux s'étaient taries.

Mais ce fut bien la réaction à la progression du protestantisme qui accapara l'attention des inquisiteurs tout au long de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Dès 1557, la répression des cercles espagnols accusés de sympathie envers les thèses réformées s'organisait et atteignait des pics de violence inhabituelle, près de deux cents personnes étant jugées, dont nombre de personnages illustres de la vie religieuse et sociale sévillane. À cette opération préventive et implacable menée de front à Valladolid et à Séville et qui dura cinq ans, venait s'ajouter celle menée contre les protestants étrangers, de passage ou installés en Espagne. Jusqu'à la mort de Philippe II, du fait de l'importante activité commerciale de Séville, l'Inquisition trouva dans la vigilance étroite ces communautés étrangères une justification essentielle à son action, tout en surveillant de près la religiosité du peuple espagnol.

En effet, le concile de Trente était venu apporter une caution à un courant de pensée au sein de la chancellerie, selon lequel ce n'était qu'en garantissant la discipline religieuse du peuple espagnol que l'on pouvait espérer mettre celui-ci à l'abri des mouvements réformés. Aussi l'Inquisition se fit-elle forte, jusqu'à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, de sanctionner les résistances au message tridentin ainsi que les échecs patents de l'action des prédicateurs et des prêtres dans leur mission apostolique. Elle poursuivit dès lors des délits aussi variés que la simple fornication, le délit *d'estados*, les blasphèmes, etc. qui présentaient la particularité d'être des atteintes verbales à des articles de foi, mais elle punit également des attitudes telles que la bigamie et la sorcellerie. Les offensives contre les propos dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle furent particulièrement rigoureuses, tant par le nombre de condamnés que par la violence des peines infligées, à un moment où l'Inquisition de Séville se retournait vers les vieux-chrétiens jusqu'alors rarement inquiétés par la cour.

Dans ce vaste mouvement de reprise en main de la population, le clergé ne fut pas en reste : les actes contre la discipline ecclésiastique, les propos malsonnants et hérétiques furent également, à compter de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, du ressort des cours inquisitoriales, et de celle de Séville particulièrement, où près de 10% des vieux-chrétiens jugés étaient des clercs. Elle devint ainsi une cour de discipline ecclésiastique,

appelée à suppléer et à contrer l'inertie des tribunaux diocésains peu enclins à châtier les écarts des ministres de Dieu.

L'ensemble de ces délits dits « mineurs » se distinguaient de l'hérésie dans la mesure où ces propos ou ces attitudes ne relevaient pas de doctrines particulières, défendues avec ténacité, mais plutôt de l'ignorance ou du rejet de certains préceptes de la curie. Mais les inquisiteurs sévillans considérèrent salutaire de traiter ces délinquants comme des hérétiques afin de démultiplier l'effet pédagogique de leur action. Ce n'était qu'en assimilant ces transgressions à l'hérésie, autrement au dit crime contre la foi véritable, que l'on pouvait espérer enrayer la progression de ces conduites irrévérencieuses dans la société et les autodafés s'évertuèrent à diffuser ce message à partir de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'Inquisition présentait ainsi au lendemain de Trente une double nature : d'une part, celle d'un instrument de l'État au service de la politique impériale, désireux de garantir l'uniformité religieuse et prévenir les risques d'hérésie perçus comme des germes de division du corps politique. D'autre part, elle se mit au service de l'entreprise de dignification et d'exaltation de l'Église, au moment où la cohésion de celle-ci avait été ébranlée par la scission protestante. Le Saint-Office se révéla ainsi un moyen de contrôle de la population, notamment dans les grands centres urbains, destiné à garantir la discipline des corps et des esprits et à diffuser de nouveaux liens d'allégeance à une Église nationale dont les valeurs ne pouvaient que consolider les structures d'un État véritablement national ni réellement centralisé.